

Collège Européen d'orthodontie

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Actions avec un financement public (opérateurs de compétences, Faf de non-salariés, commissions paritaires interprofessionnelles régionales, Etat, Régions, Pôle emploi et Agefiph)

Entre les soussignés :

1) Le COLLEGE EUROPEEN D'ORTHODONTIE

N° SIRET : 390 705 143 00043 - Code NAF : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11752634575 auprès de la DRIEETS

2)..... (Désignation de l'entreprise, adresse, numéro SIRET) représentée par
(Nom et qualité du signataire) est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle.

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le Collège européen d'orthodontie organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé de l'action : Congrès de printemps du CEO Strasbourg 2025
- Objectifs : **définir le niveau de compensation dento-alvéolaire, apprécier l'état actuel des connaissances orthodontiques et comprendre les futurs systèmes de contention.**
- Contenu de l'action de formation : le programme de formation est joint en annexe
- Moyens prévus : dispositif composant le parcours pédagogique, les moyens humains (formateur, personne chargée des relations avec le stagiaire) et techniques ainsi que les ressources mobilisées
- Durée de l'action de formation : **4 jours**
- Lieu : Palais de la Musique et des Congrès Place de Bordeaux 67000 STRASBOURG
- Dates et horaires : 14h-18h le vendredi 6 juin 2025 (cours pré-congrès), 8h15-13h15 le samedi 7 juin, 8h30-12h35 le dimanche 8 juin et 8h45-13h35 le lundi 9 juin 2025.

Article 2 : Effectif formé

Public visé au sens de l'article L 6313-3 du code du travail

- Le COLLEGE EUROPEEN D'ORTHODONTIE accueillera les personnes suivantes (*nom, statut et fonctions au sein de l'entreprise*) :
- Chirurgiens-dentistes spécialistes qualifiés en ODF libéraux et/ou salariés
- Médecins stomatologues spécialistes qualifiés en ODF libéraux et/ou salariés.
- Etudiants, Internes en DES d'ODF
- Chirurgiens maxillo faciaux
- Médecins ORL

Article 3 : Dispositions financières :

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Collège Européen d'orthodontie

INSCRIPTIONS AVANT LE 31/03/2025 (après cette date, majoration de 10%)

- 750,00 Euros ttc (membres CEO)
- 1200,00 Euros ttc (Non membres CEO spécialistes ODF parrainés) *
- 200,00 Euros ttc pour les **étudiants membres du CEO** en cours de spécialisation (**DES 1, 2 ou 3 avec carte d'étudiant**)
- 360,00 Euros ttc pour les **ex-étudiants membres du CEO** ayant terminé leur cursus d'études en DES depuis moins d'un an (fournir certificat de scolarité de DES3)

(Les sommes sont nettes de taxe car TVA non applicable)

Article 4 : Modalités de déroulement :

Déroulement présentiel en salle de conférence ; moyens audio et vidéo

Suivi par questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation des connaissances envoyées au participants par Internet (**Monkey Survey**)

Article 5 : Modalités de sanction

Délivrance d'une attestation de fin de formation

Article 6 : Modalités de règlement

Paiement par carte de crédit, virement ou chèque

Article 7 : Dédit ou abandon

- A l'initiative du participant, l'**annulation partielle ou totale du package** congressiste sera possible **jusqu'au 30 avril 2025**.
- En cas de renoncement par le participant à l'exécution de la présente convention dans un délai supérieur de 7 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, le CEO s'engage au versement de la somme de 60 Euros à titre de dédommagement. Cette somme de 60 Euros ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.

Article 8 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à.....le,

Pour l'entreprise

(Nom et qualité du signataire)

Cachet de l'entreprise cliente

Pour l'organisme

(Nom et qualité du signataire)

(Cachet de l'organisme)